



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 119041

### Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale au sujet de l'impossibilité pour les personnes handicapées de cumuler l'allocation aux adultes handicapés (AAH) avec une pension de réversion. Une telle disposition n'est pas sans incidences pour les personnes concernées qui, au-delà des difficultés liées à la perte de leur conjoint, doivent faire face à une baisse significative de leurs ressources. Il rappelle que l'AAH est liée directement au handicap et que l'attribution d'une pension de réversion ne saurait se substituer à cette allocation. Aussi, compte tenu de ces éléments, il lui demande quelles mesures pourraient être envisagées dans le sens du maintien de l'AAH dans le cas particulier de la perte du conjoint de la personne handicapée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Mariton](#)

**Circonscription :** Drôme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119041

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 2011, page 10494

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)